

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU de la séance du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit janvier, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué le 22 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Grand Logis, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 22 janvier 2021

Présents : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIERE – MM. Vincent BRETECHER - Patrice PAVAGEAU – Mme Sylvette LAMOUREUX – M. Franck CORNEVIN - Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Fabien GUIBRETEAU – Sébastien PAVAGEAU – Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – MM. Mathieu ROBIN – Baptise SORIN

Procurations : Mme Aurélie GAZEAU à Mme Solène GUIBERT

Secrétaire de séance : M. Franck CORNEVIN

Assistait également à la réunion : M. Edouard ALBY, Directeur Général des Services

ORDRE DU JOUR

- 01.01.21 Validation de l'Avant Projet – Abords de la Mairie
- 02.01.21 Mise en sécurité de l'école publique Gaston Chaissac – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- 03.01.21 SyDEV – Convention d'effacement de réseaux rue de Bretagne
- 04.01.21 SyDEV – Avenant n°1 à la convention d'éclairage public ZAC de la Caillonnière, tranche 3
- 05.01.21 Cession gratuite à la Communauté de Communes de parcelles sis rue de l'Europe
- 06.01.21 Unités Localisées Pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S)
- 07.01.21 Création poste Adjoint technique Territorial principal de 2eme classe
- 08.01.21 Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité lié à la crise sanitaire
- 09.01.21 Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Caillonnière – 4ème et 5ème tranches - Cession des terrains à bâtir - ANNULE ET REMPLACE la délibération n°104.12.20

Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme M. Franck CORNEVIN en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2020 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux M. Freddy DELHOMMEAU, nouveau correspondant Ouest France de la commune, qui a pris la suite de M. Eric LAFFETER.

M. Freddy DELHOMMEAU intervient également pour les communes de Vieillevigne et Saint Philbert de Bouaine.

Il se tient à disposition de la commune pour les parutions au sein du journal.

AMENAGEMENTS URBAINS

01.01.21 - Validation de l'Avant Projet – Abords de la Mairie

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de l'aménagement des abords de la mairie.

Ce projet, étudié par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, en concertation avec un comité de pilotage d'élus, les commerçants, les usagers et, complète celui de la rénovation de la mairie et des halles, situé au centre-bourg.

Les objectifs de cet aménagement sont les suivants :

- Apaiser la circulation en créant une zone de rencontre pour prioriser le déplacement piétonnier
- Mise en accessibilité des accès aux commerces
- Rendre le stationnement temporaire, sans diminuer le nombre de places actuel
- Créer une vraie place de la mairie pour sécuriser l'accès au marché sous les halles
- Végétaliser les espaces publics pour répondre à nos enjeux de développement environnementaux
- Améliorer la rue du Champ de Foire en permettant la circulation piétonne en toute sécurité, par la confection d'un trottoir entre le centre bourg et l'école publique Gaston Chaissac.

M. Antoine ORCIL intervient pour préciser l'importance du choix d'aménagement des sols. Il ajoute qu'il est indispensable de prévoir des surfaces perméables, la Boulogne se situant à proximité de la mairie, pour absorber les eaux de ruissellement.

M. le Maire confirme l'utilisation de tels sols, prévus au projet.

M. Joël OIRY indique que les réseaux seront revus à l'occasion des travaux d'aménagement, liés aux difficultés actuelles d'évacuation.

Monsieur le Maire évoque les emplacements de stationnement en indiquant le maintien de ces derniers aux emplacements actuels, le long de la mairie.

Monsieur le Maire précise que le service environnement de la communauté de communes, pour le service ordures ménagères, et les services de transport scolaire ont été consultés pour cet aménagement.

Mme Véronique BERGER MACOIN s'interroge sur la consultation des commerçants, impactés par ce nouveau développement.

Monsieur le Maire confirme la consultation des commerçants.

Mme Martine FAUCHARD informe du passage dans chaque commerce de M. LE MANCQ, assistant à maîtrise d'ouvrage, en amont de la présentation du projet, pour connaître leurs attentes et besoins.

Les riverains et commerçants seront associés également prochainement.

M. Antoine ORCIL mentionne la végétalisation de la future place. Il demande si le service technique a été impliqué sur ce projet, notamment en termes d'entretien.

Mme Christelle SAUVAGET ajoute que la plantation d'arbres et végétations impliquera une charge supplémentaire de travail pour l'équipe technique.

M. Antoine ORCIL précise que l'espace végétalisé a été réduit pour laisser place à un plus grand espace libre pour la tenue de manifestations associatives (Feux de la St Jean, Festival d'Artistes...).

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le plan de financement du projet, financé en partie par les subventions d'Etat et le fonds de concours de la communauté de communes.

Monsieur le Maire annonce un montant estimé à 400 000 € HT pour la totalité de l'aménagement, y compris la rue du Champ de Foire qui n'est pas, stricto sensu dans le périmètre des espaces publics de la mairie.

M. Fabien GUIBRETEAU interroge quant à l'attribution de la subvention par l'Etat.

Qu'en serait-il si nous n'obtenions pas la subvention ?

Monsieur le Maire précise que la demande de subvention va être réalisée et que si le projet n'est pas retenu, l'aménagement et le financement pourront être réétudiés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avant-projet et le plan de financement, sollicite la subvention d'Etat au titre de la DETR / DSIL 2021 et le fonds de Concours Terres de Montaigu, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprise pour les travaux et à signer tous documents en lien avec les demandes de subventions pour ce projet et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution de cette opération et signer tout actes liés.

02.01.21 - Mise en sécurité de l'école publique Gaston Chaissac – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Rapporteur : Patrice PAVAGEAU, Conseiller municipal délégué

M. Patrice PAVAGEAU, Conseiller municipal délégué, présente et explique le projet de mise en sécurité de l'école publique Gaston Chaissac.

Il précise que ce projet consiste en l'installation d'un visiophone couplé à une gâche électrique permettant l'ouverture du portail à distance en toute sécurité, sans que les directrices aient à quitter leurs classes.

M. Patrice PAVAGEAU indique le montant des travaux prévisionnel, de 16 000 € TTC. Ce projet peut être subventionné par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), dédié à la sécurisation des bâtiments scolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le projet de sécurisation de l'école Gaston Chaissac et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour ce projet et de signer tous documents relatifs à cette demande.

RESEAUX

03.01.21 - SyDEV – Convention d'effacement de réseaux rue de Bretagne

Rapporteur : Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire

M. Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire, présente les travaux d'effacement de réseaux liés au déploiement de la fibre, rue de Bretagne, proposés par le SyDEV.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation communale demandée par le SyDEV, à hauteur de 9 801 €, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

04.01.21 - SyDEV – Avenant n°1 à la convention d'éclairage public ZAC de la Caillonnière, tranche 3

Rapporteur : Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire

M. Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire, explique qu'il convient d'ajouter des prestations supplémentaires aux travaux d'éclairage public conclus pour la tranche 3 de la ZAC de la Caillonnière.

La pose de protections mécaniques, le déplacement de luminaires et le remplacement de coffret électrique justifie la passation d'un avenant avec le SyDEV.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation communale demandée par le SyDEV, à hauteur de 1 906 €, approuve l'avenant à la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

PATRIMOINE COMMUNAL

05.01.21 - Cession gratuite à la Communauté de Communes de parcelles sis rue de l'Europe

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire soumet le projet de Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière, d'acquisition de parcelles, rue de l'Europe, pour le développement de projets économiques.

Il rappelle que la communauté de communes est compétente en la matière.

Mme Mélanie CHOBLET s'interroge sur la possibilité pour la commune de vendre ce terrain par ses propres moyens à un artisan ou entreprise.

Monsieur le Maire précise que la compétence économique étant celle de la communauté de communes, la commune ne peut lotir ces terrains en vue d'un aménagement économique.

Mme Christelle SAUVAGET ajoute que la communauté de communes dispose d'un réel service économique pour assurer la gestion de sa compétence.

Monsieur le Maire explique que la commune peut tout de même suggérer l'implantation d'une activité précise et peut apporter son aide et les informations au sujet des demandes d'artisan ainsi que son regard sur les projets d'implantation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, cède, à titre gratuit, les parcelles cadastrées ZE 104 et ZE 143 à Terres de Montaigu dans un objectif d'intérêt général de développement de la zone économique et mandate Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la cession de ces dites parcelles.

AFFAIRES SCOLAIRES

06.01.21 - Unités Localisées Pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S)

Rapporteur : Iraceme GONCALVES, 4^{ème} Adjointe au Maire

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S) de la commune de Montaigu-Vendée est un dispositif permettant la scolarisation dans le premier et le second degré d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles (troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement...).

Mme Iraceme GONCALVES, 4^{ème} Adjointe au Maire, expose que deux enfants de la commune de Rocheservière sont scolarisés au sein de cette classe.

Monsieur le Maire précise que la commune doit participer aux frais de fonctionnement, correspondant au coût de scolarité de 562.88 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation communale à hauteur de 562.88 € au budget de fonctionnement de l'U.L.I.S de la commune de Montaigu-Vendée et inscrit les crédits nécessaires au budget.

PERSONNEL COMMUNAL

07.01.21 - Création poste Adjoint technique Territorial principal de 2ème classe

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire expose que suite à la réussite à l'examen d'un agent des services des espaces verts, il va être procédé à sa nomination au grade obtenu.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un poste correspondant d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe à compter du 1er février 2021 temps non-complet à 80% soit 28 heures par semaine, modifie le tableau des emplois et des effectifs et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2020, chapitre 12.

08.01.21 - Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité lié à la crise sanitaire

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire explique que contexte actuel de la crise sanitaire a engendré un accroissement d'activité au sein des services techniques.

Afin de prévoir un renforcement des équipes en cas de besoin, la création d'un poste contractuel permettrait d'avoir des renforts pour des missions de ménage, technique ou au sein du service pause méridienne pour des missions liées directement à la crise sanitaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer pour une durée de 6 mois, un poste destiné à répondre à un accroissement temporaire d'activité (du 1er février 2021 au 31 juillet 2021, 30% d'un temps complet, adjoint technique territorial, IB 352 minimum et IB 356 maximum), autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de recrutement et signer le contrat correspondant et inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus, au budget chapitre 012.

URBANISME

09.01.21 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Caillonnière – 4ème et 5ème tranches - Cession des terrains à bâtir - ANNULE ET REMPLACE la délibération n°104.12.20

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire précise qu'il convient de modifier la délibération n°104.12.20, relative à la cession des terrains des tranches 4 et 5 de la ZAC de la Caillonnière, en ajoutant une mention de référence de l'avis des domaines.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Informations diverses

Devenir des maisons sis rue de Nantes

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la signature de l'acte de vente du terrain destiné à la construction du bureau notarial, a été effectuée le 26 janvier 2021.

Il évoque le devenir des deux maisons voisines, maisons dites « PONCHANT et SAUVAGET », sises rue de Nantes. Une proposition de division des terrains est en réflexion, ainsi que la vente des deux biens. Une étude va être lancée sur ce projet, pour l'implantation d'éventuels commerces et la réalisation d'un parking, avec l'accord de l'assemblée.

M. Sébastien PAVAGEAU s'interroge sur la propriété de ces biens.

Monsieur le Maire précise que ces maisons ont été acquises par l'EPF, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot du Nord, et sont maintenant propriétés communales.

M. Fabien GUIBRETEAU questionne sur le potentiel de ces maisons, sans terrain nu.

Monsieur le Maire précise que cette étude de division permettra de définir l'intérêt d'un tel projet et connaître la faisabilité d'aménagement.

Convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans la Fonction Publique Territoriale

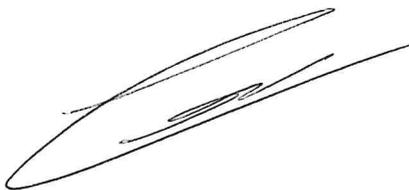
Depuis le 1er avril 2018, la commune s'est engagée auprès du Centre de Gestion de la Vendée dans l'expérimentation de la médiation préalable en amont d'un contentieux, répondant à la loi de modernisation de la justice.

Cette expérimentation, initialement fixée jusqu'au 18 novembre 2020, est finalement prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente cinq minutes.

Compte-rendu de séance du 28 janvier 2021 signé par :

Le secrétaire de séance,



Franck CORNEVIN



Le Maire,



Bernard DABRETEAU